

Avis public d'élection

Municipalité : Ange-Gardien

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Brigitte Vachon, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire

Poste de conseillère ou conseiller – District 1

Poste de conseillère ou conseiller – District 2

Poste de conseillère ou conseiller – District 3

Poste de conseillère ou conseiller – District 4

Poste de conseillère ou conseiller – District 5

Poste de conseillère ou conseiller – District 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature aux jours et aux heures suivants.

Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025

Horaire

Mardi	De 9h30 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Mercredi	De 9h30 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Jeudi	De 9h30 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Vendredi	De 9h30 à 12h00	

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

Une trousse a été préparée pour les personnes désirant se porter candidat. Celle-ci est disponible, sur demande, au bureau municipal.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 16 octobre 2025 à votre présidente d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Jessica Raymond.

SMC-1 (25-08)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99, 174 et 175.

Règlement sur le vote par correspondance, art. 5

5. L'adjointe suivante ont été désignée pour recevoir des déclarations de candidature : Carole Latour.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou son adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Adresse : 249, rue Saint-Joseph, Ange-Gardien, Québec, JOE 1E0

Téléphone : 450-293-7575

Adjointe

Adresse : 249, rue Saint-Joseph, Ange-Gardien, Québec, JOE 1E0

Téléphone : 450-293-7575

Signature

Lieu

Ange-Gardien

Date

4 septembre

Présidente ou président d'élection

Deigite Van

Carte des districts électoraux

